



Mercredi 27 avril 2022

## **SAINT-ESTÈVE-JANSON**

### **ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES**

À la suite de la perte de plus du tiers de l'effectif des conseils municipaux de Saint-Estève-Janson, des élections municipales partielles sont organisées le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour et, si nécessaire, le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour.

Les électeurs de Saint-Estève-Janson sont invités à désigner 4 conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8h00 et clos à 18h00.

Une déclaration de candidature est obligatoire.

**Le dépôt des candidatures se fera en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence, Bureau des Affaires Juridiques et des Relations avec les Collectivités Locales, 455 avenue Pierre Brossolette, aux dates et horaires suivants :**

**Pour le premier tour de scrutin, avec prise de rendez-vous téléphonique préalable au numéro suivant : 04 42 17 56 86**

- du lundi 23 mai 2022 au mercredi 25 mai 2022 de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00 ;
- le jeudi 26 mai 2022 de 14H00 18H00, heure limite.

**En cas de second tour de scrutin, avec prise de rendez-vous téléphonique préalable au numéro suivant : 04 42 17 56 86**

- le lundi 13 juin 2022 de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00 ;
- le mardi 14 juin de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, heure limite.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

